

Image not found or type unknown



Monter une SARL avec un associé, rémunération et dividende

Par **Visiteur**, le **19/03/2007** à **10:01**

Je pense monter une SARL avec un associé. Je serai gérant majoritaire. Comment me rémunérer autrement que par les dividendes ?
Votre statut de gérant majoritaire ne vous permet pas d'être salarié, mais ne vous interdit pas d'être rémunéré au titre des fonctions de gérant majoritaire. Il s'agit d'une rémunération soumise au charges sociales TNS (42%), qui peut se compléter de dividendes en fin d'année. Il est nécessaire de réaliser des arbitrages entre rémunération et dividendes afin de profiter pleinement de la fiscalité sur ce type d'opération, mais n'oubliez pas les dividendes ne sont pas générateur de cotisations vieillesse...
Bruno FIOLE
Cyberpro